

Bulletin d'inscription au vide grenier des Petits Macarons du 7 mai 2023

Merci de remplir en majuscules d'imprimerie et d'adresser ce dossier avant le 2 mai 2023.

M. Mme. : Nom : Prénom :

Adresse : Code postal : Ville :

Téléphone : Adresse e-mail :@.....

Je souhaite (dans la mesure du possible) être placé(e) près de :

Prix de l'emplacement : 5€ le mètre linéaire **Nombre de mètres :m x 5€ =€**

- Je m'engage à respecter le règlement stipulé ci-dessous.
- Je m'engage à prendre connaissance des règles sanitaires en vigueur à la date de l'évènement.
- Je m'engage à respecter l'objectif zéro déchet de l'évènement et à ne rien laisser à mon emplacement après mon départ
- **J'atteste sur l'honneur de ma non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile en cours (article R 321-9 du Code pénal)**

Fait à : Le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » valant approbation du règlement

Pour que ma demande soit prise en compte (l'enregistrement n'est effectif que si le dossier est complet, un accusé de réception vous sera adressé par mail)

- J'envoie le chèque de règlement à l'ordre des Petits Macarons.
- Je joins le bulletin d'inscription rempli et signé (ou je l'envoie par mail)
- Je joins une copie lisible de ma pièce d'identité (ou je l'envoie par mail)
- J'adresse l'ensemble aux Petits Macarons, école primaire du Loch, 2 place Maréchal Leclerc 56400 AURAY

(videgrenier.loch@gmail.com /  Parents d'élèves du Loch, Auray : Les petits Macarons / 07.82.60.77.62)

ORGANISATION DU VIDE GRENIER DES PETITS MACARONS - RÈGLEMENT 2023

- ✓ L'entrée du vide grenier est gratuite pour les visiteurs.
- ✓ Déballage réservé aux particuliers, interdit aux professionnels.
- ✓ Ne sont tolérés à la vente que les objets personnels et usagés.
- ✓ La vente de boissons et la restauration sont strictement réservées à l'association organisatrice.
- ✓ Il est demandé aux exposants de viser le zéro déchet en respectant les consignes de tri et d'organisation qui seront mises en place.
- ✓ L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
- ✓ Les véhicules sont admis derrière les emplacements de 5m ou plus.
- ✓ Les exposants sont responsables de leur étalage et de leur véhicule. L'organisateur n'est nullement responsable des vols, casses, détériorations ou escroqueries qui pourraient intervenir de quelque fait que ce soit.
- ✓ Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé si le dossier d'enregistrement est incomplet, l'accusé de réception faisant foi.
- ✓ L'installation s'effectuera entre 6h00 et 8h30. Les exposants doivent se présenter avant 8h. Après cette heure, plus aucun véhicule ne rentrera sur le site, et les organisateurs se réservent de droit de réattribuer les emplacements vacants.
- ✓ Les exposants s'engagent à tenir leur stand ouvert de 8h30 à 17h30, et à quitter les lieux pour 19h en ayant débarrassé et nettoyé correctement l'espace occupé.
- ✓ Pour des raisons de sécurité aucun véhicule ne sera autorisé à quitter les lieux avant 18h.
- ✓ Une annulation de la part d'un exposant entraînera le remboursement du montant de la réservation à condition que l'organisateur en soit prévenu 48h à l'avance. Passé ce délai,
- ✓ Un espace « zone de gratuité » et un espace « dons pour les restos du cœur » seront ouverts à partir de 17h30.
- ✓ L'équipe organisatrice se réserve le droit d'annuler jusqu'au dernier moment en cas de conditions météorologiques très défavorables, dans ce cas la moitié du montant de la réservation sera remboursée.
- ✓ Les exposants doivent se munir d'une pièce d'identité.
- ✓ Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre d'arrivée, dans la mesure des places disponibles.
- ✓ Se munir de son matériel : table, chaise, parasol, bâche, fond de caisse (Quel que soit le temps il est conseillé d'apporter un parasol).
- ✓ Chaque participant doit se tenir informé des règles sanitaires en vigueur à la date de l'évènement.